

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil seize, le vingt neuf novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI.

Étaient absents excusés : Mme Annick HANSEN, M. Georges DANIEL, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Annick HANSEN en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Georges DANIEL en faveur de Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Serge FORT, Mme Nathalie VAISSIERES en faveur de M. Philippe GENTILI.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du dix huit octobre deux mil seize est soumis à l'approbation de l'assemblée.  
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

---

### **1) Subvention exceptionnelle : Association Lis Acabaïre**

Madame HERBÉ, Adjointe aux Sports présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association Lis Acabaïre pour l'organisation du concours régional de farandoles qui aura lieu le 26 mars 2017, salle René Mathieu.

Monsieur BLANC a fourni un budget prévisionnel concernant cette manifestation.

Le logo de la commune devra apparaître sur les affiches.

Après discussion le conseil municipal propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Délibération votée et adoptée à la majorité par 17 voix pour et 2 voix contre.

19 VOTANTS

17 POUR

2 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **2) Modification des tarifs du "Centre Sportif et Loisirs René Mathieu"**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location adoptés au 1er janvier 2013.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **3) Création tarifs de la future salle "Jacqueline Pagnol"**

La future salle communale de catégorie 5 et d'une superficie de 180 m<sup>2</sup> pourra accueillir 90 personnes.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants dès la mise en service de la salle :

Habitants de St Victor : 200 € pour 24h, 80 € le jour suivant

Manifestation à but lucratif : 300 € pour 24h, 1/2 tarif le jour suivant

Association à titre exceptionnel : caution 500 €, réservation 100 €

Particuliers hors commune : 350 € pour 24h, 1/2 tarif le jour suivant, caution 500 €

Propositions adoptées à la majorité par 15 voix pour et 4 voix contre.

---

#### **4) Modification du tarif "Garderie périscolaire " et TAP (NAP)**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **5) Tarifs "cantine scolaire"**

Compte tenu de l'augmentation indiciaire du traiteur, et étant donné que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis le 11.07.2011, le conseil municipal décide de fixer comme suit le tarif du ticket de cantine avec effet au 6 février 2017 :

- élèves : 3,40 €  
- enseignants : 4,80 €

Délibération votée et adoptée à la majorité par 15 voix pour et 4 voix contre.

19 VOTANTS  
15 POUR  
4 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **6) Tarifs "Droit de place Marché"**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **7) Droit de place "Forains Fête Votive" : tarif de base et par catégorie**

Monsieur le maire rappelle le tarif de base fixé le 22.02.2011 à 20 € pour le droit de place des forains de la fête votive. Après discussion, le conseil municipal décide de réviser le montant par catégorie et de fixer le prix unitaire du ticket à 25 € avec effet au 15.01.2017.

Catégorie 1 : grands manèges, grands jeux, scooters juniors et adultes, karting, etc...

Tarif : 200 €

Catégorie 2 : manèges petits enfants, scooters enfants, roulette, confiserie, jeux électroniques, loterie, etc....

Tarif : 150 €

Catégorie 3 : pêche aux canards, jeux divers, tirs, jeux "cascades et pinces", etc...

Tarif 75 €

- Catégorie 4 : camion pizza, crêpes, flammekucke,...  
prix de base : 50 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **8) Tarif "Concessions cimetièrre"**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés en 1997. Après discussion le conseil municipal décide de ne pas les modifier.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **9) Tarifs "Cases du Columbarium"**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 19 octobre 2010 des cases du Columbarium.  
Après discussion le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **10) Tarifs "Columbarium : plaques d'inscription"**

Après étude, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **11) Tarifs "Cimetière : dépôt en caveau provisoire ou case communale"**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 22 novembre 2011 pour le dépôt en caveau provisoire au cimetière, qui ont été appliqués également à la case communale créée dans le columbarium par arrêté municipal du 23 juillet 2015 déposé en préfecture le 27 juillet 2015.

Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **12) Régie de recettes "Droit de fourrière chiens"**

Vu la délibération en date du 22.11.2011 fixant les tarifs pour le droit de fourrière perçu par chien capturé, réclamé par son propriétaire, il y a lieu d'actualiser les tarifs.

Le conseil municipal, après discussion, décide de fixer le droit de fourrière comme suit avec effet au 1er janvier 2017 :

* 1ère capture :	60 €
* si récidive à moins d'un an d'intervalle :	120 €

Délibération votée et adoptée à la majorité par 17 voix pour et 2 abstentions.

19 VOTANTS  
17 POUR  
0 CONTRE  
2 ABSTENTIONS

---

### **13) Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**

Les incidences de la loi NOTRe du 07.08.2015 sur les compétences de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien imposent une mise en conformité des statuts actuels.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose, pour se prononcer, d'un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

En conséquence, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée les nouveaux statuts.

Après discussion sur les modifications et incidences sur les compétences, le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Délibération votée et adoptée à la majorité par 17 voix pour et 2 voix contre.

19 VOTANTS  
17 POUR  
2 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **14) Résiliation anticipée bail location logement Est : SAUZE Patricia**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame SAUZE Patricia, locataire de l'appartement n° 1 situé au 2ème étage de l'école a transmis le 20 octobre à la commune une lettre de résiliation du bail précaire et révocable conclu le 25.01.2016 en raison de problèmes personnels.

Il est proposé de résilier le bail au 30.11.2016 conformément à sa demande.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **15) Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI**

Chaque conseiller a eu le courrier de la Présidente de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Gard, concernant le transfert des compétences en bloc, et notamment le transfert obligatoire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, non basé sur le volontariat des communes.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter la motion. à la majorité par 18 voix pour et 1 abstention.

---

#### **16) Questions diverses**

\* Résultats ouverture des plis :

**a- Travaux de voirie et éclairage public rue des Aires :**

voirie : Entreprise CARMINATI Frères

éclairage public : entreprise ALBARES

**b - Fournitures scolaires :**

Société LACOSTE retenue

**c - Maintenance du parc d'éclairage public:**

3 offres ont été déposées : INEO, PELLATON et VALETTE

L'entreprise INEO a été retenue

**d - Assurance bâtiments, protection juridique et responsabilité civile :**

GROUPAMA retenue

**e- Informations**

\* Le SITDOM sera dissous au 31.12.2016. La compétence "ordures ménagères" sera transférée à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à compter du 01.01.2017.

\* Mutuelle intercommunale

Il s'agit de proposer aux habitants de l'Agglomération des offres de mutuelle complémentaire santé avec un coût négocié. Une enquête est en cours auprès de la population.

\* Info travaux Mairie :

Il y a du retard dans la livraison (intempéries, et problèmes de sécurité sur une entreprise).

Le déménagement des bureaux devrait avoir lieu d'ici fin décembre.

\* Etoile de Bessèges

Le passage sur la commune aura lieu le 04.02.2017 lors de l'étape Pouzilhac-St Victor-Laudun

\* Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Conseil Départemental répondant à Monsieur Philippe PECOUT à propos de l'avancement du projet d'aménagement de la RD 240 entre Laudun et St Victor (les études ont été réalisées et l'ensemble des terrains nécessaires a été acquis).

\* Lecture d'un courrier de Madame Françoise LAURENT PERIGOT nous informant que notre commune a été signalée comme zone blanche de téléphonie mobile en centre bourg. En conséquence, l'Etat va procéder à une campagne de mesures plus précises qui détermineront si notre commune sera prise en compte dans le cadre du programme additionnel de l'Etat.

\* Lecture d'un courrier de la Société de Chasse de St-Victor-la-Coste informant le conseil municipal que suite à une assemblée générale extraordinaire du 25.10.2016, la majorité des chasseurs présents à la réunion a émis un avis défavorable sur le projet éolien en cours d'étude sur la commune.

\* Lecture d'un courrier de l'association "Présent de Garrigue" de Pouzilhac demandant le soutien de la commune de St-Victor-la-Coste contre le projet éolien sur la commune de Valliguières.

\* Affaire Commune/Moussiere (chemins)

Lecture d'un courrier de Maître BRAS informant la commune que le dossier a été plaidé le 18.10.2016 à la Cour d'Appel de Nîmes par une formation collégiale. L'affaire a été mise en délibéré.  
L'arrêt sera rendu le 12.01.2017.

\* lecture d'une carte de remerciements de la famille de Monsieur Henri TISSERAND, à la suite de son décès.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H40